

AU GRÉ DES SAISONS

N° 49 • juin 2021

PISCINE
PAVILLON
JEUX

PARC TOURISTIQUE RÉGIONAL

CAMPING

COVID-19
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
EN ZONE VERTE

MERCI À TOUS!

Êtes-vous
vaccinés?





**Martin Ferron,
maire**

Conseillers municipaux

Mme Sylvie Daigle
Mme Catherine Larivière
M. Jude Boucher
M. Pascal Lemieux
M. Daniel Magnan
M. Jean Turgeon

MOT DU MAIRE

**Chères citoyennes,
chers citoyens,**

C'est avec beaucoup de reconnaissance et de fierté que je m'adresse à vous. Nos efforts soutenus ont porté fruit jusqu'à maintenant et je souhaite que nous continuions sur cette belle lancée, à être prudents et à respecter les consignes sanitaires en vigueur afin de se sortir de cette troisième, et, espérons-le, dernière vague de la COVID-19.

Le passage en zone verte et les assouplissements annoncés dans notre région sont le retour du balancier : la population est récompensée pour ses efforts à contenir la propagation du virus.

Un retour un peu à la normale donne une lueur d'espoir à l'horizon avec le déploiement de la vaccination. Je tiens d'ailleurs à vous rappeler que nous avons maintenant un centre de vaccination local, à Malartic, situé au Centre Michel-Brière. Pour recevoir le vaccin, il est important de prendre rendez-vous sur le site web www.clicsante.ca.

Le coronavirus est en train de disparaître de notre région. Très peu de nouveaux cas s'ajoutent depuis déjà quelques semaines. La Ville est constamment en action et soyez assurés que toutes nos décisions sont prises dans le meilleur intérêt de la population. Je souhaite souligner une fois de plus le dévouement de l'ensemble du personnel de notre Ville affecté aux services essentiels au cours de la dernière année.

Depuis le 12 mai dernier, tous les édifices municipaux sont à nouveau ouverts au public, incluant les infrastructures de loisirs de la Ville, où la reprise des activités individuelles ou en famille est maintenant permise.

Enfin, je souhaite remercier une fois de plus les Malarticoises et Malarticois pour leur précieuse collaboration dans cette lutte mondiale.

Martin Ferron, maire
maire@ville.malartic.qc.ca

Calendrier des prochaines séances ordinaires 2021

15 juin	5 et 19 octobre
13 juillet	9 et 23 novembre
10 et 31 août	4 décembre
21 septembre	

En lien avec la pandémie de la COVID-19, nous tenons à vous informer que les séances du conseil de ville sont maintenant diffusées sur FACEBOOK live.

Vous pouvez également consulter les procès-verbaux sur notre site web www.ville.malartic.qc.ca.

Élections municipales 2021

Le **7 novembre 2021** auront lieu les prochaines **élections municipales**. La participation des citoyens à une élection est le fondement d'une démocratie. Choisir ses élus est essentiel pour assurer le fonctionnement démocratique de la Ville.

De plus, nous vous encourageons à exercer votre droit de vote lors de cette élection.

aperçu des PRINCIPALES dates à retenir – ÉLECTIONS MUNICIPALES

(ce calendrier n'est pas exhaustif, il s'agit d'une sélection des moments essentiels à la période électorale 2021)

ÉTAPES	DATES
Avis public d'élection	Au plus tard le 17 septembre 2021
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	Au plus tard le 3 octobre 2021
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	Au plus tard le 3 octobre 2021
Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 17 septembre 2021, 8 h au 1er octobre 2021, 16 h 30
Proclamation des candidates élues et des candidats élus sans opposition	1er octobre 2021, à partir de 16 h 30
Période pour soumettre une demande de révision de la liste électorale	Période potentielle du 16 au 26 octobre 2021 (à déterminer)
Révision de la liste électorale, le cas échéant	Période potentielle du 16 au 28 octobre 2021 (à déterminer)
Jour du vote par anticipation obligatoire	31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h
Jours du vote par anticipation au choix de la présidente ou du président d'élection	Journées potentielles : 29 octobre, 30 octobre, 1er novembre, 2 novembre et 3 novembre 2021, de 9 h 30 h à 20 h (à déterminer)
Jour du scrutin obligatoire	7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h
Jours de scrutin, au choix de la présidente ou du président d'élection	6 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h, au choix de la présidente ou du président d'élection
Dernier jour pour demander un dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec	4 jours après le recensement des votes, ce qui correspond généralement au 11 novembre 2021
Proclamation des personnes élues (s'il y a scrutin)	À l'expiration du délai fixé pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec, ce qui correspond généralement au 12 novembre 2021
Dernier jour pour une contestation judiciaire de l'élection	30 jours après la proclamation d'élection

Districts électoraux

Le territoire de la Ville de Malartic est divisé en **six (6) districts électoraux** conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c. E-2.2).

En sus du maire, un conseiller municipal sera élu pour chacun des six districts électoraux.

Pour connaître votre district électoral, nous vous invitons à consulter le Règlement numéro 792 concernant la division du territoire de la ville en six districts électoraux qui est disponible sur le site web de la Ville ou au Service du greffe.

Conditions requises pour déposer sa candidature

Peut poser sa candidature et être éligible à un poste de membre du

conseil de la Ville de Malartic toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la ville et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la Ville de Malartic depuis au moins **les 12 derniers mois au 1er septembre 2021**.

Les déclarations de candidatures pourront être reçues à partir **du vendredi 17 septembre 2021, jusqu'au vendredi 1er octobre 2021 (16 h 30) au bureau du président d'élection à l'hôtel de ville situé au 901, rue Royale, Malartic.**

Vous souhaitez vous impliquer à titre d' élu et déposer votre candidature? Vous pouvez consulter les documents suivants :

Se porter candidat aux élections municipales :

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-me-presente/>

Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller pourquoi pas vous? :

https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_candidate.pdf

La période de production des déclarations de candidature débutera le **17 septembre 2021 à 8 h et se terminera le 1er octobre 2021 à 16 h 30**.

AU GRÉ N° 49 • juin 2021
DES SAISONS

GREFFE

M^e Kathy Gauthier
greffiere@ville.malartic.qc.ca
819 755-3611 poste 226



HÔTEL DE VILLE

901, rue Royale
819 757-3611, poste 221
Fax : 819 757-3084
info@ville.malartic.qc.ca

Droit de vote

1) Être un électeur à la Ville de Malartic

A la qualité d'électeur à la Ville de Malartic toute personne majeure et de citoyenneté canadienne qui n'est ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter en raison d'une déclaration de culpabilité en lien avec une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse et qui remplit **une des deux conditions suivantes** :

1. être domiciliée sur le territoire de la Ville de Malartic ET domiciliée depuis au moins six mois au Québec ;
2. être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. c. c. F-2.1), situé sur le territoire de la Ville de Malartic.

Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, par procuration transmise à la Ville, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

L'électeur non domicilié dans la Ville de Malartic, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Malartic, doit transmettre un écrit signé à la Ville demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale. Ces formulaires seront transmis par la poste aux propriétaires concernés

- **Formulaire SM-8 :**
Avis aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble
- **Formulaire SM-9.1 :**
Demande d'inscription
- **Formulaire SM-9.2 :**
Procuration

Est réputée être un électeur au moment du vote par anticipation toute personne qui n'est pas majeure et qui aura atteint la majorité le jour fixé pour le scrutin, si elle rencontre toutes les autres conditions décrites ci-dessus.

2) Toute personne qui possède la qualité d'électeur le 1^{er} septembre 2021 a le droit d'être inscrit sur la liste électorale.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez, au moment de voter, être un électeur de la Ville de Malartic ET être inscrit sur la liste électorale de celle-ci aux fins de **l'élection du 7 novembre 2021.**

Pour toute question relativement aux élections municipales du **7 novembre 2021,**

vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection

par téléphone
au **819-757-3611, poste 226,**
ou par courriel
à **greffiere@ville.malartic.qc.ca.**



(Crédit photo: Vicky Neveu)

RESSOURCES HUMAINES

30 ans de service – Louis Brisson – Directeur du Service de la sécurité incendie

La Ville tient à souligner que le 1^{er} février dernier, **M. Louis Brisson**, directeur du Service de la sécurité incendie, a célébré sa 30^e année de service à la Ville de Malartic! M. Brisson est devenu pompier à temps partiel à la Ville de Malartic à l'hiver 1990. Reconnu pour son leadership, son sens de l'initiative et doté d'un fort esprit d'équipe, il se démarque rapidement et devient capitaine au sein de la brigade. Il continue de gravir les échelons en étant promu directeur du Service de la sécurité incendie en 2004. Parmi ses principales contributions, il a mis en place le site d'entraînement d'une équipe d'urgence en collaboration avec la mine Osisko et la Ville de Malartic en 2012, à la suite de l'incendie majeur survenu à l'usine de la mine Canadian Malartic. M. Brisson est également formateur en sauvetage en hauteur et espace clos à l'Institut de protection incendie du Québec et formateur à l'école nationale des pompiers du Québec. Retraité depuis peu après une belle carrière de 11 ans à la Mine Canadian Malartic à titre de conseiller santé sécurité, il se consacrera désormais entièrement à son poste de directeur du Service de la sécurité incendie. Nous sommes très reconnaissants pour ses loyaux services et nous désirons le remercier pour son bon travail au fil des ans!



Louis Brisson

Départ de Mme Mélyna Roy - agente administrative

Mme Roy a été embauchée le 1^{er} avril 2019 à titre d'agente administrative à la Ville principalement au Service de la trésorerie. C'est donc après deux belles années de service dans notre organisation qu'elle quittera ses fonctions à la mi-juin pour relever de nouveaux défis dans sa ville natale au Saguenay. « *J'ai apprécié tout le temps passé avec mes précieux collègues et je garderai un très bon souvenir de mon expérience de travail à Malartic* », souligne-t-



Mélyna Roy

elle. Elle aura laissé sa marque de façon positive avec sa bonne humeur contagieuse, sa rigueur et son professionnalisme. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets!

Nouvelles embauches

Nouveaux pompiers au Service de la sécurité incendie

Le Service de la sécurité incendie a récemment accueilli trois nouveaux pompiers à temps partiel au sein de la brigade. **MM. Sébastien Gaudette et Thomas-Gabriel Alisich** ont débuté le 15 mars 2021, alors que **M. Nicolas Benoit** a débuté le 12 avril 2021. Au cours de leur mandat, ils s'engagent à participer à différentes formations et entraînements et à effectuer plusieurs tâches d'entretien en alternance. Nous les remercions pour leur implication dans la communauté malarticoise!

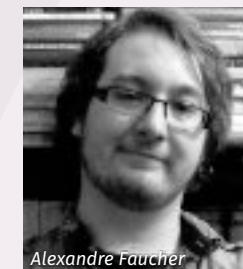


Dans le sens des
aiguilles d'une
montre:

Sébastien Gaudette,
Thomas-Gabriel Alisich,
Nicolas Benoit



Nouvel archiviste à l'hôtel de ville



Alexandre Faucher

Nous avons accueilli le 12 avril dernier **M. Alexandre Faucher** au poste d'archiviste à l'hôtel de ville.

Originaire de Malartic, il cumule plus de 7 années d'expérience dans les domaines de l'histoire et archivistique. Il a d'ailleurs travaillé à la Société d'histoire de Malartic par le passé. Il a également écrit un livre sur l'histoire de Malartic dans le cadre de son mémoire de maîtrise en histoire intitulé *De l'or et des putes*, publié en 2014. Il détient notamment un baccalauréat et une maîtrise en histoire et un certificat en archivistique. Il a été engagé à la Ville dans le cadre d'un projet temporaire de 6 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2021, avec la possibilité d'une prolongation de contrat. Il a le mandat de sélectionner, conserver, classer, organiser et rendre accessible la documentation qui se trouve dans les dépôts d'archives de l'hôtel de ville. Son principal mandat est d'effectuer le choix des archives ou autres documents à l'état semi-actif ou inactif. Nous lui souhaitons la bienvenue et un long retour à la Ville!

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Gérald Laprise
dg@ville.malartic.qc.ca
819 755-3611 poste 223

SÉCURITÉ INCENDIE

M. Louis Brisson
lbrisson@ville.malartic.qc.ca
819 755-3611 poste 220

AU GRÉ N° 49 • juin 2021 DES SAISONS



CASERNE INCENDIE

295, rue de l'Harricana
819 755-3611 poste 220

SÉCURITÉ INCENDIE

M. Louis Brisson
lbrisson@
ville.malartic.qc.ca
819 755-3611 poste 220

Signature des nouvelles conventions collectives 2020-2024

COLS BLEUS



(crédit photo : Mme Maude Roy)
Dans l'ordre : Me Gérald Laprise, DG, Martin Ferron, maire, Dominique Cloutier, prés. et secrétaire-trésorière, Yvon Paquin, vice-président et Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics

Les représentants de la Ville et les employés cols bleus et cols blancs, représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ont procédé **le 9 mars et le 13 avril 2021** respectivement à la signature de leur **nouvelle convention collective d'une durée de 5 ans (2020-2024)**. 22 employés au total sont visés par ces deux conventions collectives.

Au niveau des salaires, soulignons qu'une **indexation annuelle de 2 %**, rétroactive au **1^{er} janvier 2020**, a été accordée aux employés jusqu'au **31 décembre 2024**.

Le régime de retraite à cotisations déterminées passe de **5 % à 6 %** à compter du **1^{er} janvier 2020**.

De plus, diverses primes ont été ajoutées aux nouvelles conventions collectives.

Le maire de Malartic, **Martin Ferron**, se dit très satisfait de l'issue des présentes négociations en soulignant que « *les relations avec nos employés et le syndicat en place sont excellentes et que les dernières négociations se sont déroulées dans le respect mutuel* ».

COLS BLANCS



(crédit photo : Mme Maude Roy)
Dans l'ordre : Me Gérald Laprise, DG, Kim Lamontagne, trésorière, Martin Ferron, maire (en haut) Chantal Grondin, secrétaire-trésorière, Jean-François Hardy, représentant régional et Guylaine Gilbert, présidente

Système d'alerte à la population : inscrivez-vous!

Depuis le **1^{er} décembre** dernier, tous les citoyens et citoyennes de Malartic sont invités à s'inscrire au nouveau système d'alerte à la population. Ce système permettra à la Ville de diffuser rapidement des informations urgentes (exemples : avis d'ébullition, avis d'évacuation ou toute autre situation d'urgence) afin d'assurer votre santé et votre sécurité. Vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez recevoir les alertes : appel téléphonique, texto ou courriel. Inscrivez-vous, c'est important!

- **sur le web :**
ville.malartic.qc.ca/systeme-dalerte
- **par téléphone :**
1 844 642-3540

Espaces publicitaires à louer à Malartic :

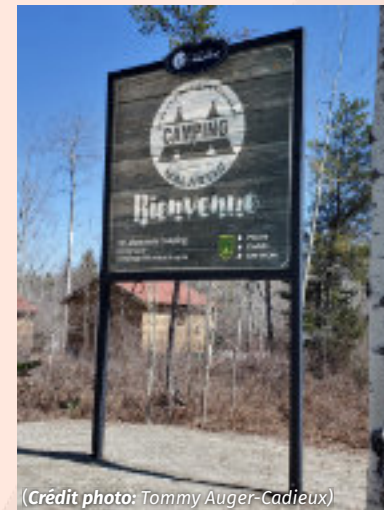
Offrez de la visibilité à votre entreprise ou à votre organisme!

La Ville dispose présentement de **5 panneaux publicitaires à louer** situés à divers endroits stratégiques dans la ville, dont 3 sont à louer :

- à l'entrée Est de la ville;
- près de la voie ferrée – rue de l'Harricana;
- près de l'avenue Centrale Nord;
- chemin du camping;
- Camping régional de Malartic.

Le tarif de location est de **2 000 \$ par année**, plus taxes applicables, par panneau d'affichage pour une surface de **64 pieds carrés (8 pieds X 8 pieds)**. Chaque côté des panneaux est à louer.

Pour louer votre espace publicitaire, communiquez avec **Mme Sabrina Doyon** par courriel au rhcom@ville.malartic.qc.ca ou par téléphone au **819 757-3611 poste 243**.



Liste des contrats de plus de 25 000 \$ en 2020

Fournisseur	Résolution	Description	Montant de la dépense prévue incluant les options de renouvellement (taxes incluses)	Montant total
CML Entrepreneur Général inc.	2020-11-320	Bordures et trottoirs	95 192,40 \$	95 192,40 \$
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	2020-04-119	utilisation des locaux 2020	76 899,88 \$	76 899,88 \$
Construction Bouchard NDL inc.	2020-11-336	Travaux de pavage	219 813,73 \$	219 813,73 \$
Construction Ubic inc.	2020-11-321	Ajustement des structures déterminées	130 046,40 \$	163 322,46 \$
	2020-11-338	Ajustement des structures déterminées	33 276,06 \$	
Les Entreprises Fernand Boisvert inc.	2018-09-281	Contrat de neige rues	140 692,50 \$	240 626,49 \$
		Contrat de neige annexe C	65 527,71 \$	
		Contrat de neige annexe D	34 406,28 \$	
Pavage Nord-Ouest	2020-11-322	Pavage rue Royale	74 450,04 \$	141 874,40 \$
	2020-11-337	Aménagement stationnement CMB	67 424,36 \$	
P.D.G. Industries inc.		Douches du camping	25 530,20 \$	25 530,20 \$
Petronor inc,	2019-11-407	Diesel	27 098,83 \$	34 737,81 \$
		Essence	7 638,98 \$	
P.G. Solutions	2020-01-009	Renouvellement - Contrat d'entretien	28 657,53 \$	28 657,53 \$
PL Industries inc.	2020-07-205	Borne # 3	45 990,00 \$	60 238,00 \$
		Borne de recharge	6 036,19 \$	
		Installation borne	8 211,81 \$	
Qualipro, entrepreneur général	2020-10-278	Entretien 2020 Stade Osisko - teinture	35 716,99 \$	35 716,99 \$
Société d'Analyse immobilière	2015-02-067	Équilibrage du rôle 2020-2021-2022	23 426,16 \$	44 840,25 \$
		Inventaire comm. Indust. Institut.	21 414,09 \$	
Société d'innovation en environnement (SIE)	2020-11-314	Projet TCiité	32 270,03 \$	32 270,03 \$
Traçage Abitibi	2020-09-261	Marquage chaussée	28 919,66 \$	28 919,66 \$
Grand total				1 336 426,83 \$



Liste des terrains résidentiels à vendre

Adresse	Superficie (m²)
351, rue Authier	508,30
590-592, rue Royale	464,50
595-599, rue Jacques-Cartier	464,50
61, rue Hochelaga	550,50
741, avenue Miquelon	1 034,50
801, rue des Pins	490,40
761, rue Jacques-Cartier	464,50
651, rue Jacques-Cartier	464,50
841, avenue Chartier	483,60
776, avenue Chartier	465
avenue de l'Or	1088
avenue de l'Or	1397,3
avenue de l'Or	946,5
rue Authier	979,4
rue Authier	950
rue Authier	942,3
avenue de l'Or	949,5
avenue de l'Or	949,5
avenue de l'Or	949,5
avenue de l'Or	883,8
chemin du Camping	634,9
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
chemin du Camping	593,7
991, rue de l'Harricana	390
985, rue de l'Harricana	390
981, rue de l'Harricana	392,9
975, rue de l'Harricana	401,8
971, rue de l'Harricana	397,6
965, rue de l'Harricana	394,3
399-409, rue de l'Harricana	550,3

Liste des contrats de 2 000 \$ et plus mais supérieurs à 25 000 \$ par fournisseur en 2020

Fournisseur	Description	Montant de la dépense prévue incluant les options de renouvellement (taxes incluses)	Montant total
9375-2350 Québec inc.	Aménagement dôme - porte - garage municipal	9 887,85 \$	33 184,16 \$
	Ventilation - CMB	2 483,46 \$	
	Éclairage extérieur - CMB	4 579,50 \$	
	Transformateur pour un bloc électrique - camping	4 541,51 \$	
	Projecteur LED - poteau accueil - camping	2 060,93 \$	
	Ajout prise - garage municipal	2 516,51 \$	
Nord-Ouest Électrique	Transformateur bloc électrique - camping	2 445,47 \$	27 460,71 \$
	Éclairage extérieur - CMB	2 265,95 \$	
	Dalle de béton - génératrice - hôtel de ville	2 402,98 \$	
	Toile protectrice pour tous les véhicules (COVID-19)	2 029,31 \$	
	Unité de surpression - Station de distribution d'eau potable	9 207,00 \$	
	Unité de surpression - Station de distribution d'eau potable	16 224,40 \$	
ASDR Canada inc.	Entrée d'eau au 700 ch. Lac Mourier - Lemiro	5 614,58 \$	39 216,76 \$
	Décompte 12 (Voirie 2017)	17 246,25 \$	
CML Entrepreneur Général inc.	Remplacement des pompes (Voirie 2017)	16 355,93 \$	35 252,16 \$
	Bordures trottoirs - Bureau poste et 1251, avenue de la Québec	13 884,06 \$	
Construction Ubiq inc.	Bordures béton - terre-plein stationnement - CMB	21 368,10 \$	63 039,43 \$
	Sulfate Alun	11 623,83 \$	
Kemira Water Solution Canada inc.	Sulfate Alun	11 675,31 \$	30 483,25 \$
	Sulfate Alun	5 520,86 \$	
	Sulfate Alun	10 496,08 \$	
	Sulfate Alun	11 833,18 \$	
	Sulfate Alun	11 890,17 \$	
Location Dumco	Transport déneigement	8 956,35 \$	32 380,24 \$
	Transport déneigement	7 695,65 \$	
	Transport déneigement	7 598,28 \$	
	Transport déneigement	6 232,97 \$	
Roger Boisvert	Réparations - Hôtel de ville	9 333,43 \$	30 421,63 \$
	Tables pique-nique - camping	3 260,34 \$	
	Travaux toit - Hôtel de ville	2 951,65 \$	
	Tables pique-nique (parcs)	5 496,46 \$	
	Plafond - dommages Caserne incendie	2 336,89 \$	
Sous-poste de camionnage	Membranes - Pavillon Bar Stade Osisko	9 001,47 \$	27 819,19 \$
	Transport déneigement	2 255,74 \$	
	Transport déneigement	3 442,97 \$	
	Transport déneigement	3 977,23 \$	
	Transport déneigement	7 508,05 \$	
9097-3868 Québec inc. Transport CJFS	Transport déneigement	2 196,38 \$	27 819,19 \$
	Transport déneigement	3 502,33 \$	
	Transport déneigement	5 342,55 \$	
	Transport déneigement	2 196,38 \$	
	Transport déneigement	4 325,47 \$	
	Transport déneigement	2 520,90 \$	
	Transport déneigement	3 328,40 \$	
	Transport déneigement	3 341,65 \$	
	Transport déneigement	2 814,03 \$	
	Location Volvo - souffleur à neige	6 707,59 \$	
Grand total	Location pelle	4 781,15 \$	319 257,53 \$

Vente de terrains résidentiels à Malartic en 2021

La Ville a confié un contrat de courtage immobilier exclusif à une agence immobilière pour la vente de **36 terrains résidentiels** pour la période du **1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022**.

C'est la soumission produite par l'agence **RE/MAX immobilier**, représentée par **Mme Marie-Pier Brunet**, qui a été retenue.

L'agence immobilière devra notamment :

- Mener une campagne publicitaire en utilisant divers médias;
- Participer à la planification des rendez-vous pour la signature des promesses d'achat avec le signataire autorisé de la Ville et l'acquéreur;
- Agir à titre de personne ressources pour répondre aux demandes des futurs acquéreurs, et ce, jusqu'à la signature de l'acte de vente.

TRAVAUX PUBLICS

Nouvelle génératrice installée à l'hôtel de ville

La Ville a fait l'achat et l'installation d'une **génératrice industrielle de marque Générac (45 KW 120/240V)** au propane avec interrupteur de transfert automatique 200A. Le coût de cette acquisition est de 34 000 \$.

Cette génératrice sera très utile pour le maintien des services essentiels pour le centre de coordination dans le cadre de notre plan municipal de sécurité civile. Ce système d'alimentation permettra à la Ville d'alimenter en chauffage et en électricité les locaux du rez-de-chaussée (salle du conseil) et du 1^{er} étage (dont la salle informatique et le système téléphonique) lorsqu'une panne se prolongera en plus de maintenir les services de télécommunications en situation de mesures d'urgence.

Un exercice de prévention planifié (mesure d'urgence) sera également fait d'ici le **1^{er} juillet 2021** afin de vérifier la robustesse de la génératrice et des systèmes d'information de la Ville.



(Crédit photo: Gérald Laprise)

Gestion des déchets sanitaires

Nous vous demandons de nous aider dans la gestion de vos déchets sanitaires dans cette période de pandémie du coronavirus (COVID-19).

Notre système d'égout et de traitement des eaux usées ne doit pas servir de poubelle pour les déchets sanitaires car cela entraîne présentement des problèmes dans le fonctionnement des équipements et occasionne des bris importants et coûteux.

La présence de lingettes jetables, masques, gants souillés et autres objets biodégradables (ex : couches) perturbe la bonne marche du système de collecte des eaux usées de la Ville. Ces articles obstruent non seulement les conduites et les pompes, mais ils augmentent les risques de refoulement d'égout à l'intérieur des résidences.

Nous invitons donc tous les citoyens, entreprises et institutions à jeter ces items en suivant les consignes publiées par la MRCVO à ce sujet :

« Les mouchoirs, masques, lingettes et gants souillés, et tout produit d'hygiène personnelle, doivent être mis dans des sacs bien fermés avant d'être placés dans des contenants de déchets fermés; jamais mis dans le sac ou le bac de récupération, ni dans la toilette. »
(Source : Communiqué de la MRCVO du 26 mars 2020)

Capture de castors 2021-2022 : On s'en occupe!

Les barrages de castors sont problématiques sur notre territoire. Rappelons que l'année dernière, la Ville a procédé au **démantèlement de 9 barrages**, abaissant ainsi le niveau de l'eau de divers fossés, ruisseaux et de la rivière Malartic. Les brèches ont été effectuées de manière progressive afin de faire diminuer graduellement le niveau de l'eau et ainsi éviter l'émission de sédiments.

Le **27 avril dernier**, le conseil de ville a adopté une résolution afin d'octroyer un nouveau contrat à une entreprise locale pour la capture des castors en 2021-2022. Il y aurait actuellement près de 15 barrages de castors à démanteler sur la rivière Malartic, entre la rue Harricana jusqu'au trois petits lacs.



(Crédit photo: Gérald Laprise)



Projet de reboisement social 2021

Le projet de reboisement social est une initiative mise en branle cette année par la Ville. **Nos étudiants vont planter près de 300 arbres cet été** dans nos parcs et nos emprises de rues suivant un plan de plantation et de reboisement bien défini par le comité environnemental de la Ville.

Planter des arbres en milieu urbain : seulement que des avantages!

- ▶ Ils contribuent à améliorer la qualité de l'air;
- ▶ L'été, ils aident à normaliser la température ambiante en limitant les îlots de chaleur;
- ▶ Ils coupent le bruit, notamment en bordure des routes;
- ▶ Ils embellissent les quartiers, assurant du même coup une meilleure qualité de vie aux citoyens.

Les citoyens peuvent contribuer à l'augmentation du nombre d'arbres de la Ville en demandant que soit planté un arbre devant leur propriété. La Ville soutient les citoyens en offrant gratuitement des arbres par le biais de son programme de plantation d'arbres dans l'emprise de la Ville et de sa Journée environnementale.



Plantation d'arbres dans l'emprise de la Ville

Si l'emprise municipale en façade de votre terrain dispose de l'espace nécessaire, vous pouvez demander la plantation d'un arbre à la Ville.

La plantation de l'arbre sera assurée par la Ville alors que l'entretien de l'arbre sera de la responsabilité du propriétaire.

La plantation d'arbres dans l'emprise de la Ville s'effectue dans le respect des conditions suivantes

- ▶ Espace suffisant;
- ▶ Absence d'arbre dans l'emprise de la Ville.

Distribution d'arbres

Si vous souhaitez planter un arbre sur votre terrain vous pouvez en demander un à la Ville. Ce service gratuit s'adresse uniquement aux propriétaires demeurant et domiciliés à Malartic. La plantation sera effectuée par le citoyen. La Ville fournira un arbre, le paillis nécessaire et de la terre noire. L'entretien de l'arbre est de la responsabilité du propriétaire.

La distribution d'arbres s'effectue principalement dans le respect des conditions suivantes :

- ▶ Espace suffisant pour la plantation de l'arbre en cour avant ou latérale;

- ▶ L'arbre est planté dans le sol et non dans un récipient.

Comment planter un arbre?

1. Creusez un trou deux fois plus large que le pot ou de la motte et de la même profondeur que celle-ci;
2. Enlevez le pot ou la jute avant de déposer l'arbre dans le trou. Lorsque vous placez l'arbre dans le trou, le collet de racines, c'est-à-dire la partie où les racines rejoignent le tronc, doit être au niveau du sol ou légèrement au-dessus;
3. Remplissez le trou autour des racines avec de la terre de qualité. Tassez le sol autour de la masse racinaire jusqu'à ce que le trou soit rempli aux deux tiers pour éliminer les poches d'air. Finissez de remplir le trou et modelez avec le substrat une cuvette de rétention d'eau. Étendre une couche de paillis d'environ 10 cm (4 po) sur la cuvette et bien arroser cette dernière par la suite;
4. Installez un tuteur et une sellette pour la première année. Enlevez les branches mortes, cassées ou qui se frottent aux autres;
5. Pendant les trois premières années de vie de l'arbre, maintenez un sol humide en arrosant durant les périodes sèches.

Grand ménage du printemps – Emploi d'été 2021

4 étudiants ont travaillé pendant 3 fins de semaines consécutives dans le cadre du **Grand ménage du printemps 2021** de notre Ville. Au programme, nettoyage de nos parcs, trottoirs et ruelles.

Ces mêmes étudiants vont travailler à l'entretien de nos espaces verts pour la période estivale 2021, et ce, dès la fin des classes, soit **du 28 juin au 27 août 2021** au **Service des travaux publics**. Nous leur souhaitons de passer un bel été avec nous!

Construction d'immeubles multi-logements à Malartic

Nous vous présentons le **projet de plan de lotissement (Phase II – Développement des Explorateurs)** afin de lancer le projet de construction d'immeubles multi-logements dans le secteur de l'école des Explorateurs.

Le type des constructions projetées dans la zone RC-11 est de type résidentiel et, plus spécifiquement, **multifamilial isolé de 4 logements, de 5-6 logements, de 7 logements et plus et habitations collectives.**



Acheteur	Lot	Superficie	Prix d'acquisition
Diafor Inc.	6 404 265 (image 1)	14 250,9 m2	17 636,64 \$
Groupe VM	6 404 266 (image 1)	8 550 m2	10 581,31 \$
9387-9617 Québec Inc.	6 404 267 (image 1)	11 350,6 m2	14 047,27 \$
Atlas Traitement et services en environnement inc.	6 273 018 (image 2) 6 272 988 (image 2)	34 101,5 m2	42 203,36 \$
Gestion 9214 Inc. (Industries Amnor Inc.)	4 610 626 4 904 311	20 057,6 m2	54 155,52 \$

Terrains commerciaux – Parc industriel de Malartic

Il reste très peu de terrains industriels et commerciaux disponibles dans le Parc industriel de Malartic. Au cours des dernières années, les entreprises suivantes ont acheté des terrains et se sont implantées à Malartic :

Voici la liste des immeubles démolis à Malartic depuis 2012 sur la rue Royale :

Année	Adresse	Propriétaire	Coût des travaux
2012	771, rue Royale	Gaétane Turgeon Couture	5 000 \$
2014	1060, rue Royale	Desrochers Construction Inc	500 000 \$
2014	1130, rue Royale	Mario Garneau	-
2015	501, rue Royale	Canadian Malartic GP	50 000 \$
2016	700, rue Royale	Ville de Malartic	150 000 \$
2017	377 rue Royale	Canadian Malartic GP	50 000 \$
2017	411-419, rue Royale	Canadian Malartic GP	60 000 \$
2017	411-419, rue Royale	Canadian Malartic GP	60 000 \$
2017	371-375, rue Royale	Canadian Malartic GP	65 000 \$
2017	880, rue Royale	SDEM	10 000 \$
2020	926, rue Royale	Ville de Malartic	558 500 \$

Voici la liste des immeubles démolis à Malartic sur la rue de l'Harricana, l'avenue Centrale Sud et la rue Frontenac depuis 2012 :

Année	Adresse	Propriétaire	Coût des travaux
2012	399, rue de l'Harricana	Ville de Malartic	93 000 \$
2015	762, rue Frontenac	Canadian Malartic GP	6 000 \$
2015	770, rue Frontenac	Canadian Malartic GP	8 500 \$
2015	800, rue Frontenac	Canadian Malartic GP	105 000 \$
2016	211, avenue Centrale Sud	Ville de Malartic	125 000 \$
2018	11, Route 117	Canadian Malartic GP	75 000 \$
2019	730, rue Frontenac	Alain Brien	60 000 \$



(Crédit photo: Gérald Laprise)



TRÉSORERIE

Païement des taxes

Veuillez prendre note que nous n'envoyons plus de reçu pour le paiement des taxes annuelles afin d'améliorer notre empreinte environnementale. Vous pouvez toutefois communiquer à la Ville pour obtenir le solde de votre compte.

Rapport financier 2020

Lors du conseil de ville du 27 avril 2021, le directeur général de la Ville de Malartic, M^e **Gérald Laprise**, a déposé le **Rapport financier 2020**, lequel a été préparé par **Mme Kim Lamontagne**, trésorière, CPA, CMA, et le Rapport de l'auditeur indépendant, **M. Daniel Tétreault**, CPA, lequel est sans réserve.

Au terme de l'exercice de 2020, la Ville affiche un excédent de fonctionnement d'exercice de **548 548 \$** et un excédent de fonctionnement d'exercice à des fins fiscales de **1 273 267 \$** au 31 décembre 2020.

Rappelons que le budget adopté en 2020 était de **10 006 000 \$**. Ainsi, les revenus de fonctionnement et d'investissement enregistrés ont été de **10 168 694 \$**, pour des dépenses totales de **9 620 146 \$**.

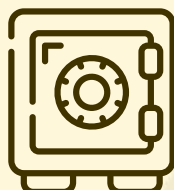
La dette nette à long terme

L'endettement net à long terme de l'administration municipale à la charge de la Ville est maintenant de **18 719 045 \$** au 31 décembre 2020, lequel montant tient compte d'un remboursement de la dette de **1 498 744 \$** effectué au cours de l'année 2020.

Taux global de taxation réel

Soulignons que le taux global de taxation réel de 2020 est de **1,51/100 \$** d'évaluation, soit une diminution de **0,15 \$** comparativement au taux de 2019, lequel était à **1,66/100 \$** d'évaluation. Cette diminution s'explique principalement en raison de l'abolition de la taxe sur l'environnement (0,18/100 \$ d'évaluation) en 2020.

Il est important de noter que la pandémie annoncée en mars 2020 a engendré une diminution des dépenses, notamment au Service des loisirs et de la culture.



(Crédit photo: Vicky Neveu)



(Crédit photo: Vicky Neveu)

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 - mardi 1^{er} juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Afin de se conformer au projet de Loi 122 (L.Q. 2017 c. 13), le Maire doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil de juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de l'année précédente. Ce rapport doit également être diffusé sur le territoire de la Ville conformément aux modalités déterminées par le Conseil, c'est-à-dire sur le site Internet de la Ville et dans un communiqué de presse.

Il me fait donc plaisir de vous présenter ce rapport qui traitera des points suivants :

- Rapport de l'auditeur;
- Rapport financier de l'année 2020;
- Affectations des excédents budgétaires;
- Principaux projets réalisés en 2020 et de ceux en cours de réalisation cette année;
- Endettement à long terme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Les états financiers de la Ville de Malartic ont été audités par la firme **Daniel Tétreault, CPA Inc.**, et déposés lors de la séance du Conseil tenue le 27 avril 2021. L'auditeur externe a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2020.

L'opinion de l'auditeur se lit comme suit :

« J'ai effectué l'audit des états financiers de la Ville de Malartic (l'entité), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Malartic, au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020

Description	Budget 2020	Réel 2020	Écart réel vs budget
Revenus			
Taxes	7 601 418 \$	7 606 004 \$	4 586 \$
Compensation tenant lieu de taxes	658 391 \$	713 979 \$	55 588 \$
Transferts	918 341 \$	992 160 \$	73 819 \$
Services rendus	603 450 \$	602 496 \$	(954 \$)
Imposition de droits	69 400 \$	133 579 \$	64 179 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$	22 306 \$	12 306 \$
Autres revenus d'intérêts	45 000 \$	39 629 \$	(5 371 \$)
Autres revenus - vente de terrains	100 000 \$	58 541 \$	(41 459 \$)
Total des revenus	10 006 000 \$	10 168 694 \$	162 694 \$
Les revenus supplémentaires s'expliquent principalement par une baisse des revenus des activités de loisirs dus à la COVID-19 de 114 270 \$ compensés partiellement par une aide accordée par le gouvernement provincial pour cette pandémie de 195 225 \$. De plus, les droits sur les mutations immobilières ont généré des revenus supplémentaires de 63 210 \$.			
Description	Budget 2020	Réel 2020	Écart réel vs budget
Charges			
Administration générale	2 102 853 \$	2 176 655 \$	73 802 \$
Sécurité publique	655 873 \$	600 511 \$	(55 362 \$)
Transport	2 781 228 \$	2 785 437 \$	4 209 \$
Hygiène du milieu	1 598 733 \$	1 540 510 \$	(58 223 \$)
Santé et bien-être	31 200 \$	43 780 \$	12 580 \$
Aménagement urbanisme et développement	242 587 \$	207 827 \$	(34 760 \$)
Loisirs et culture	1 854 691 \$	1 611 999 \$	(242 692 \$)
Frais de financement	738 835 \$	653 427 \$	(85 408 \$)
Total des charges	10 006 000 \$	9 620 146 \$	(385 854) \$
La diminution des dépenses s'explique principalement par : i) une dépense salariale inférieure de l'ordre de 263 456 \$, principalement occasionnée par la COVID-19 qui a sévi au cours de l'année 2020, ii) par une baisse des dépenses des activités de loisirs de 23 339 \$ (excluant les dépenses salariales) et, iii) une économie au niveau des frais d'intérêts et de refinancement de la dette au montant de 77 983 \$.			
Excédent de l'exercice	-	548 548 \$	548 548 \$

TRÉSORERIE

Mme Kim Lamontagne
tresoriere@ville.malartic.qc.ca
819 755-3611 poste 244



AFFECTATIONS DES EXCÉDENTS BUDGÉTAIRES

L'excédent de l'exercice de 548 548 \$, auquel s'ajoute l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations de l'exercice totalise un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 273 267 \$. À ce montant, s'ajoute le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté des années antérieures pour un total de 1 768 670 \$ au 31 décembre 2020.

Cet excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Malartic lui permet de se donner les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation de travaux ou de services lors de situations exceptionnelles ou imprévues, et ce, sans affecter le fardeau fiscal de ses citoyennes et citoyens.

D'ailleurs, au cours de l'exercice 2020, une somme de 266 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté des exercices antérieurs, a été affectée à différents projets, à savoir :

- ▶ 90 000 \$: aide à Place des Argousiers pour des travaux de réfection et de drainage du stationnement;
- ▶ 74 000 \$: démolition du Château Malartic;
- ▶ 57 000 \$: aide spéciale pour la COVID-19 à la Société de développement de Malartic;
- ▶ 45 000 \$: entretien des bâtiments du Stade Osisko.

En 2021, la Ville a affecté 576 280 \$ pour terminer la **démolition du Château Malartic**. La Ville prévoit utiliser une portion de l'excédent du 31 décembre 2020, entre autres, pour réaliser divers travaux de voirie, revitaliser le centre-ville et apporter diverses améliorations à nos infrastructures de loisir et sports.

Par ailleurs, les réserves financières et fonds réservés totalisent 1 507 952 \$ au 31 décembre 2020 et sont composés principalement de réserves pour le refinancement de deux (2) règlements, des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et du fonds de roulement.

PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

En 2020, la Ville a pu réaliser plusieurs projets d'investissements grâce à diverses subventions

gouvernementales et à l'optimisation des dépenses.

Ainsi, une **borne de recharge électrique** (de niveau 2) supplémentaire a été acquise et installée à l'**Atrium MCM du Centre Michel-Brière**. Les 2 autres bornes acquises en 2019 ont vu leur installation complétée, pour un investissement total de 60 000 \$ en 2020.

La Ville a procédé au remplacement de la surface de gazon synthétique sur un **deuxième court de tennis** pour un montant de 46 000 \$. Cet investissement est venu compléter la phase 2 des travaux de réfection des 4 terrains de tennis.

D'autres investissements importants à signaler ont été réalisés en 2020, à savoir :

- ▶ **Réparation du trottoir en pavé uni** en face du bureau de poste afin de rendre l'accès aux citoyens plus sécuritaire pour un montant de 13 000 \$;
- ▶ **Réfection de la voirie et ajouts de diverses infrastructures** pour une dépense de 590 000 \$ (travaux de pavage sur les rues Authier, des Érables, La Salle et bordures et terre-plein au Centre Michel-Brière);
- ▶ **Installation d'une base** afin d'accueillir une enseigne numérique pour un coût de 31 000 \$ à l'intersection des rues Royale et La Salle.

ENDETTEMENT À LONG TERME

L'endettement net à long terme de l'administration municipale à la charge de la Ville est maintenant de 18 719 045 \$ au 31 décembre 2020, lequel montant tient compte d'un remboursement de la dette de 1 498 744 \$ effectué au cours de l'année 2020.

CONCLUSION

À la lumière de ce qui précède, je peux conclure que la Ville de Malartic est en excellente santé financière. Les états financiers démontrent notre capacité à gérer les fonds publics de manière rigoureuse, et ce, même dans un contexte difficile comme celui qui a prévalu au cours de l'exercice 2020 et qui prévaut toujours actuellement.

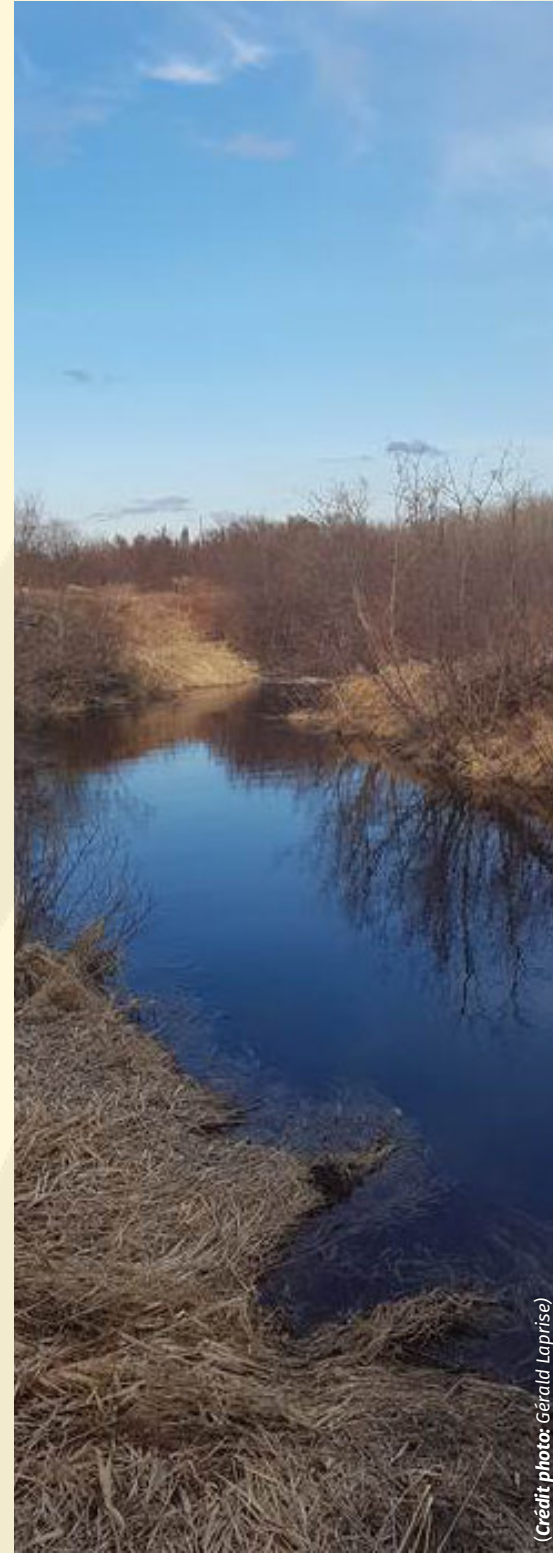
Je tiens à remercier les membres du conseil municipal, le directeur général et tous les employés de

l'administration municipale dans l'atteinte des objectifs organisationnels, financiers et de l'équilibre budgétaire.

Enfin, soulignons que la Ville de Malartic a contribué pour 372 432 \$ en aides financières accordées à divers organismes, soit 3,7 % du budget total annuel.



Martin Ferron
Maire



(Crédit photo: Gérald Laprise)

Aides financières accordées par le conseil de ville en 2020

Organisme	Montants versés
Association du Baseball mineur de Malartic	1 500 \$
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Est	9 000 \$
Centre de Prévention du suicide de Malartic inc.	1 000 \$
Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Malartic no: 2837	6 300 \$
Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic	9 500 \$
Centre de formation professionnelle Val-d'Or	500 \$
Comptoir alimentaire de Malartic	5 000 \$
Festival Western de Malartic	10 000 \$
Immeubles Roc d'Or (accès logis)	6 921 \$
La Maison de la Famille de Malartic	10 000 \$
Place des Argousiers	116 317 \$
Refuge jeunesse Malartic inc.	7 000 \$
Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue	40 000 \$
Société d'histoire de Malartic	2 500 \$
Société de développement économique de Malartic	122 714 \$
MRC de La Vallée-de-l'Or	2 500 \$
Autres aides accordées à divers organismes	21 679 \$
TOTAL	372 432 \$

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le projet de revitalisation de la rivière Malartic est une composante du plan de compensation de la Mine Canadian Malartic (MCM) suite à l'obtention du décret gouvernemental autorisant le Projet Extension Malartic.

MCM a ensuite proposé le projet au **ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** (MDDELCC) et ce dernier l'a accepté.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un sentier longeant la rivière dans le périmètre urbain de la ville sur environ 1,5 km. Il sera composé de 4 sections et sera construit, selon les secteurs, sur remblai de pierre et sur pilotis.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville a fait l'acquisition de terrains appartenant au **ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles** (MERN). Les apports communautaires et environnementaux de ce projet sont

ABATTAGE D'ARBRES INTERDIT SUR LES TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE

La Ville tient à informer ses citoyens qu'il est strictement défendu à quiconque, de détruire ou endommager, totalement ou partiellement, un arbre, arbuste ou arbrisseau, ou un taillis, sur tous les terrains appartenant à la Ville, à moins qu'un consentement n'ait été préalablement donné par la Ville à cet effet.

Quiconque, personne physique ou personne morale, détruira ou endommagera, totalement ou partiellement, un arbre, arbuste ou arbrisseau, ou un taillis sera tenu de payer à la Ville, en sus des dommages réels, des dommages-intérêts punitifs d'un montant de 200 \$ pour chaque arbre, arbuste, arbrisseau ou taillis ainsi détruit ou endommagé, totalement ou partiellement.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

M^e Kathy Gauthier
greffiere@ville.malartic.qc.ca
819 755-3611 poste 226

Ventes de garage

Malgré la pandémie de la COVID-19, la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue autorise les ventes de garage organisées par des citoyens sur le terrain de leur domicile privé dans le respect des mesures sanitaires qui prévalent.

La vente d'articles usagés sur le Web, avec une prise de possession respectant la distanciation physique de deux mètres entre les personnes n'habitant pas à la même adresse, demeure la méthode à privilégier.

Les citoyens qui voudront tenir ces ventes devront demander un permis au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Malartic, tel que prévu par la réglementation municipale en vigueur.

Ces consignes sont en cohérence avec la situation épidémiologique en vigueur actuellement. Les amateurs de vente de garage sont invités à demeurer à l'affût de tout changement qui pourrait survenir, selon l'évolution de la situation au quebec.ca/coronavirus.

Feux d'artifices

Pour utiliser des feux d'artifices, il vous faut **obtenir un permis de la Ville avant la date prévue de l'événement**.

Le Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic édicte certaines conditions à respecter pour l'émission d'un permis, à savoir :

- Nom du requérant, son adresse et une (1) preuve d'identité;
- Le détenteur du permis utilisera les pétards ou les feux d'artifices dans un endroit sécuritaire désigné sur le permis;
- Le détenteur du permis n'utilisera pas de pétards ou de feux d'artifices après 1 heure du matin (1 h 00).

Le coût d'émission de ce permis est gratuit.

Pour formuler une demande de permis, communiquer avec le **Service de l'urbanisme et de l'environnement** au **819 757-3611, poste 227** ou par courriel au urba@ville.malartic.qc.ca.

Enregistrement des animaux de compagnie

Il est maintenant possible d'enregistrer son chien ou son chat au bureau de l'**hôtel de ville au 901, rue Royale, à Malartic**. Tous les propriétaires de chien et de chat qui résident sur le territoire de la Ville de Malartic ont la responsabilité et l'obligation d'enregistrer leur chien et leur chat annuellement. L'enregistrement de l'animal lui associe un numéro inscrit sur sa médaille qu'il conservera toute sa vie.

Pour la période **du 1^{er} juin au 31 décembre 2021**, l'enregistrement se fera sans frais. Vous pouvez consulter sur le site de la Ville le règlement en vigueur concernant les animaux pour plus de détails.

Médaille d'identité (enregistrement)	Coût
Chat stérilisé	15 \$
Chat non stérilisé	30 \$
Chien stérilisé	25 \$
Chien non stérilisé	50 \$
Chien d'assistance	Gratuit
Remplacement de la médaille	10 \$

Disposition ou décès d'un animal
À chaque année, les propriétaires de chien et de chat doivent faire le renouvellement de l'enregistrement de leur animal. En cas de disposition ou du décès d'un animal au cours de l'année, le propriétaire a la responsabilité d'avertir la Ville de ce changement. Ne pas réenregistrer son animal à la date du renouvellement, ne constitue aucunement un avertissement de sa disposition ou de son décès.

Réglementation
Le Règlement numéro 952 concernant les animaux et le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens en vigueur en mars 2020 encadre la possession d'animaux sur le territoire de la Ville de Malartic.

Selon la nature de l'infraction commise, la réglementation prévoit **des amendes minimales à partir de 150 \$**. **Les principales infractions sont :**

- L'animal ne porte pas sa médaille;
- L'animal trouble la quiétude d'autrui;
- L'animal erre ou se trouve sur le terrain d'autrui sans son consentement;
- L'animal cause des dommages à la propriété d'autrui;
- L'animal fouille dans les ordures ménagères;
- Les aires d'interdiction pour animaux ne sont pas respectées;
- Le nombre total d'animaux en possession excède le nombre permis. Il est permis de garder un maximum de deux chiens ou chats. Le nombre total de chiens et de chats ne doit pas excéder deux;
- Les excréments de l'animal souillent le domaine privé ou public.

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété.

Animaux de compagnie permis
Il est permis de garder, à des fins personnelles, d'autres types

d'animaux de compagnie comme un poisson d'aquarium, un petit mammifère, un petit reptile non venimeux ni dangereux ou un oiseau, sauf s'il s'agit d'une espèce interdite.

UNE MALARTICOISE FÊTE SES 100 ANS! L'HISTOIRE DE MME GERTRUDE HÉBERT CARRIER



Centre de vaccination de Malartic

La Ville a annoncé le **13 mai dernier** l'ouverture de son **centre de vaccination contre la COVID-19 au Centre Michel-Brière**. Les plages horaires disponibles sont indiquées sur le **Portail Clic Santé**.

Une équipe sera sur place durant les heures d'ouverture du nouveau centre pour accueillir les citoyens. Au total, 2 chaises de vaccinateurs ont été installées afin d'offrir un service efficace répondant aux besoins de la population.

Nous vous rappelons que le vaccin contre la COVID-19 est gratuit pour toutes les personnes qui veulent le recevoir.

Pour recevoir le vaccin, il est important de prendre rendez-vous sur le site web clicsante.ca ou par téléphone au **1-877-644-4545**.

L'ouverture du centre de vaccination à Malartic a été rendu possible grâce à la contribution de précieux partenaires, tels que la **Pharmacie Jean Coutu de Malartic**, la **Mine Canadian Malartic** et l'**OBNL Dessercom**.

Émission des permis de construction



Le délai pour l'émission d'un permis est de trente (30) jours à partir du moment où la demande est complète.



C'est avec fierté et émotion que la Ville a souligné le **centenaire de Mme Gertrude Hébert-Carrier le 8 avril** dernier à la Place des Argousiers. À cette occasion, le maire de Malartic, **M. Martin Ferron**, accompagné de **M. Jean Turgeon**, conseiller municipal, lui ont remis une plaque honorifique afin d'immortaliser cet événement.

Son histoire

À Saint-Bruno-de-Guigues, le 8 avril 1921, naissait Mme Gertrude Hébert, fille de Paul et Annette Hébert (Landry). Dès son jeune âge, en plus d'aller à l'école du rang, elle s'occupe du poulailler familial. À l'adolescence, elle assiste son père, boucher, au village. Elle épousa Donat Carrier (1914-1992) le 7 juillet 1948 et emménagea à Malartic la même année. Le couple hébergera pendant plusieurs années sa mère et ses deux frères, Roger et Jean-Guy. Pendant ce temps, la famille s'agrandit d'un garçon premier-né, Jean-Paul (Lise Audet), suivi de quatre filles, Monique (1951-1952), Jeanne d'Arc (Réal Deschamps), Brigitte (Michel Bouffard) et Mireille (Alain Piché). Au fil des années, s'ajoutèrent au patrimoine 11 petits-enfants et 30 arrière-petits-enfants. Les familles se sont succédées sur la 3e Avenue à Malartic, où elle demeura jusqu'en 2014. C'est à ses 93 ans qu'elle emménagea à la résidence Place des Argousiers. Une vie remplie de jardinage et d'espace floral, de friperie maison,

d'enseignement de la fabrication de céramique et de poterie et de gardiennage d'enfants. Signe de son temps, elle était une cuisinière hors pair, faisant toujours son pain maison. C'est une experte en tricot (qu'elle fait encore pour les paniers de Noël), couture, tissage, et bricolage en tout genre. Il n'y a pas assez de 24 heures dans une journée pour satisfaire toutes ses passions et son énergie débordante. Aujourd'hui, cette femme toujours souriante pleine de joie de vivre est restée fidèle à sa soif d'apprendre et utilise sa tablette pour consulter sa page Facebook.

Une pionnière de Malartic, qui a toujours su s'adapter et relever les défis d'une ville minière en pleine expansion.

(source : M. Jean-Paul Carrier)

Retour du Marché public de Malartic à l'été 2021

La Ville en collaboration le **Marché public de la Vallée-de-l'Or** a réalisé une étude dont l'objectif est de relancer les activités du Marché public de Malartic pour la saison estivale. Les résultats obtenus sont positifs pour la reprise des activités dès l'été 2021. Le site sera amélioré pour répondre aux besoins des exposants et des événements par l'ajout d'un point d'eau et de l'électricité (éclairage et prises dans les kiosques) à la structure existante. Une aide financière de **20 000 \$** a été accordée dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de la Vallée-de-l'Or afin de réaliser ces travaux.

Le Marché public se tiendra un vendredi sur deux, de 15 h à 19 h aux dates suivantes :

**16 et 30 juillet,
6 et 20 août
10 et 24 septembre**

Facebook:
[marchepublicdeMalartic](https://www.facebook.com/marchepublicdeMalartic)



Politique familiale et des aînés

Les Malarticoises et Malarticois consultés pour une politique à leur image. Les travaux entourant la mise à jour de la Politique familiale et des aînés vont bon train! Suite à la production d'un portrait du milieu et des services, le comité a entamé plusieurs consultations citoyennes. Entre autres, **175 personnes se sont inscrites sur la plateforme Malartic, vos idées, une priorité!** À partir de la plateforme, les citoyens avaient l'opportunité de répondre à un sondage en ligne, de voter sur différentes propositions et d'émettre leurs propres idées et commentaires. Au total, **45 propositions** ont été soumises sur la plateforme et ont généré **1 556 votes** de la part des citoyens! En plus de la plateforme, le sondage était aussi disponible en format papier, ce qui a permis d'atteindre 145 répondants.

Plusieurs propositions ont été soumises, telles que :

- la mise en place d'un incitatif pour l'acquisition d'une première propriété;
- un comité pour le maintien des services de santé;
- une patinoire de quartier;
- autorisation des poules urbaines;
- améliorer les traverses de piétons.

Finalement, des consultations auprès de différents groupes d'âge ont permis d'approfondir chacun des thèmes et de mieux cerner les besoins spécifiques des jeunes, des familles et des aînés. Une centaine de jeunes ont été rencontrés à l'école des Explorateurs et à l'école secondaire Le Tremplin. Plusieurs aînés ont pu s'exprimer sur les enjeux reliés au vieillissement dans leur municipalité et soumettre leurs idées. Finalement, les familles étaient invitées à nous partager leur réalité et à nous exprimer leurs propositions lors d'un groupe de discussion à la Maison de la Famille de Malartic. Afin d'avoir une lecture encore plus juste des besoins de ces différentes

populations, les représentants des tables de concertation jeunesse et aînés ont aussi été consultés.

Le comité entre maintenant dans la phase d'analyse des résultats de ces nombreuses consultations. Cette étape permettra de faire ressortir les principaux constats et d'identifier les priorités d'actions à mettre en place pour les trois prochaines années! La rédaction finale de la Politique familiale et des aînés et de son plan d'action suivra afin d'en faire le lancement officiel d'ici septembre prochain!



(Crédit photo: Tommy Auger-Cadieux)

Hommage aux bénévoles 2021

Malgré la pandémie et le fait que les rassemblements ne soient pas permis, la Ville tenait tout de même à souligner l'implication de ses bénévoles. Cette année, nous avons ajouté la catégorie **Bénévole en temps de pandémie** dans le but de remercier ces gens qui ont été en action malgré le fait que beaucoup d'organismes aient pris une pause.

Dans la catégorie **Bénévole de l'avenir**, la gagnante est **Mme Frédérik Bédard**, une jeune citoyenne qui s'est impliquée dans des grands événements à Malartic. **La Petite séduction, les fêtes du 75^e, les finales régionales des Jeux du Québec et Ma Fête de l'art.** En plus de siéger sur le comité du **Marché de Noël** et le conseil d'administration de la **SDEM**, elle s'implique aussi de façon ponctuelle dans d'autres événements sur notre territoire. Frédérik s'implique depuis une dizaine d'années à Malartic. Il est important de reconnaître cette femme qui a à cœur le bien-être de sa communauté.

La catégorie **Bénévole de l'année** a été décernée à un couple de Malartic, **Mme Ghislaine Cardinal et M. Denis Morin**, de la **Société d'horticulture et d'écologie de**

Malartic, qui ont réalisé un gros projet en commun, le jardin communautaire à Malartic. Beaucoup d'heures investies ont été nécessaires afin de mener à bien ce projet qui est un franc succès. Ils ont aussi été impliqués chacun de leur côté depuis de nombreuses années dans différents organismes. Reconnaître l'investissement de ce couple au sein de la communauté malarticoise est important.

Un autre couple malarticois remporte les honneurs dans la catégorie **Bénévole en temps de pandémie**. Bien qu'ils soient impliqués depuis de nombreuses années dans la communauté, **Rita Cliche et Aimé Gagnard** ont fait une grande différence en ces temps plus difficiles de pandémie. Leur implication au **Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic** a fait augmenter la fréquentation des sentiers. Ils ont fabriqué des mangeoires pour les oiseaux, ont amorcé la fabrication d'une arche pour indiquer le début des pistes de raquette et ont renouvelé la signalisation dans les sentiers. Ils ont créé, avec des bénévoles, un château de neige au camping pour le plaisir des petits et des grands. Ils ont réellement fait une différence en 2020 et les résultats de leurs efforts sont marquants.

Finalement, l'organisme **le Refuge Jeunesse de Malartic** a remporté le prix de **l'Organisme de l'année**. Depuis 34 ans, cet organisme offre des activités à nos jeunes ainsi que du support et de l'écoute, ce qui était plus particulièrement important dans la dernière année. Malgré la pandémie, ils sont restés ouverts pour continuer d'être présents pour les 62 jeunes membres. C'est un organisme vraiment important à Malartic qui offre des services indispensables aux adolescents.

Enfin, nous tenons à remercier tous les gens qui ont donné de leur temps pour venir en aide, pour offrir, maintenir ou améliorer des services, qui font évoluer et qui dynamisent les organismes. Tous ces gens qui font de notre milieu de vie un milieu dynamique et en constante évolution, nous les remercions. Bravo à ceux qui ont continué malgré la pandémie. Nous apprécions chacun des gestes et des implications, vous êtes importants pour notre Ville!



(Crédit photo: Tommy Auger-Cadieux)

Programme d'aide financière et de soutien aux organismes 2021

Le comité d'évaluation des demandes financières a fait l'analyse de l'ensemble des demandes reçues des organismes lors du 1^{er} dépôt en avril dernier.

Organisme	Nature de la demande	Montant de l'aide accordée
Club Optimiste de Malartic	Achat d'un vélo	250 \$
Club de natation Les Marsouins	Aide financière aux activités	1 000 \$
Société d'Horticulture et d'Écologie de Malartic	Ajout de bacs de jardinage	950 \$
Corporation Victoire	Aide financière aux activités	500 \$
Centre musical Jean-Charles Loisel	Aide financière aux activités	600 \$
Coup de pouce communautaire de Malartic	Promouvoir les services dans la communauté	2 200 \$
CPE Bambin et Câlin	Aménagement de la cour sous le thème de la nature	5 000 \$
Total remis lors du 1^{er} dépôt		10 500 \$

Rappelons que les organismes peuvent soumettre leur prochaine demande avant le 31 octobre 2021 en remplissant le formulaire en ligne.

Programmation 2022 du Théâtre Meglab

En raison des contraintes engendrées par la COVID-19 et des mesures de distanciation à respecter, **nous ne prévoyons pas être en mesure de pouvoir accueillir tous les détenteurs de billets au Théâtre Meglab cette année encore**. Pour se conformer aux recommandations gouvernementales émises, la Ville est donc tenue de reporter à nouveau les spectacles suivants :

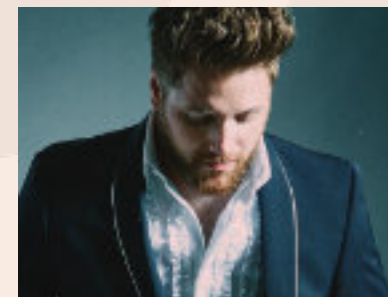
Roxane Bruneau

Le spectacle de l'artiste qui avait été reporté au 8 mai 2021 est de nouveau reporté au **samedi 8 janvier 2022**. Une supplémentaire est également prévue pour le **vendredi 7 janvier 2022**. Elle présentera son nouveau spectacle **Acrophobie**.



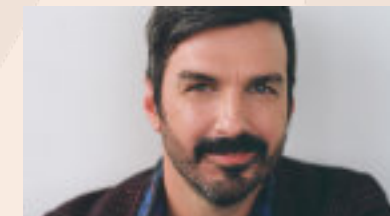
Matt Lang

Son spectacle qui avait été reporté au 15 mai 2021 est de nouveau reporté au **samedi 19 mars 2022**. Vous aurez l'occasion d'y entendre des chansons de son album **More**.



Damien Robitaille

Depuis le début du confinement, l'artiste comble ses abonnés sur ses réseaux sociaux avec son projet La chanson du jour. Il a plus de 5 millions de vues pour sa reprise de la chanson à succès Pump Up the Jam sur les divers médias sociaux. Il sera sur la scène du Théâtre Meglab le **dimanche 5 juin 2022**.



Les détenteurs de billets pour les spectacles de Roxane Bruneau et de Matt Lang pourront toujours se prévaloir de ceux-ci malgré le report des représentations. Pour la supplémentaire de Roxane Bruneau et le spectacle de Damien Robitaille, **les billets seront mis en vente dès le 7 juin 2021 à midi** sur le site web **Ticket accès**.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

640, rue de la Paix
819 755-3611 poste 245
malartic@
reseaubiblioatnq.qc.ca

18



(Crédit photo: Vicky Neveu)

Une naissance : un livre

Abonnez votre enfant de moins d'un an à la bibliothèque municipale et recevez une trousse du parfait bébé-lecteur!

Dès les premiers mois de sa vie, votre enfant pose son regard sur des objets colorés aux formes distinctes. Son cerveau emmagasine une multitude d'informations au quotidien. Sa relation avec ses parents et ses proches se développe au fil des interactions et du plaisir partagé. Les livres comptent parmi les premiers jouets d'un enfant. Avec leurs couleurs, leurs textures, leurs formes différentes, les livres vous permettent d'accompagner votre enfant dans plusieurs aspects de son développement, notamment sur le plan du langage et de l'éveil à l'écrit.

La bibliothèque est un lieu de socialisation idéal pour les familles. Avec votre enfant, vous pouvez participer à de nombreuses activités : heures du conte, séances de bricolage et plus encore... Il y en a pour tous les âges! Évidemment, vous pouvez également emprunter des livres!

La bibliothèque municipale est là pour vous. Visitez, explorez, empruntez... lisez!

Report du Festival western de Malartic 2021

L'équipe du **Festival western de Malartic** a le regret de vous annoncer le **report de sa 22^e édition**. Nous avons la santé de nos festivaliers ainsi que celle de nos précieux bénévoles à cœur. Nous espérons vous retrouver en grand nombre lors de notre prochaine édition qui se tiendra du **11 au 14 août 2022** au Stade Osisko.



(Crédit photo: Gracieuseté du Festival Western de Malartic)

HISTOIRE

Espace historique

*Présenté par la Société
d'histoire de Malartic*



Inondation du 11 août 1952

Photo prise du balcon arrière du 720, rue La Salle dans les jours suivants la rupture du barrage municipal entraînant la destruction du pont de bois construit au-dessus de la rivière Malartic; il reliait l'avenue Berry et la 5^e Avenue, fusionnées plus tard en l'avenue Centrale Nord. Comme l'illustre la photo, les dégâts sont très importants chez les résidents de la rue Laurier qui doivent circuler en canot sur leur rue.

Tout au loin, l'école Marguerite-Bourgeois, et sur la 5^e Avenue (Centrale Nord), nous retrouvons près de la voie ferrée le restaurant-dépanneur Tic-Tac, propriété de la famille Albéria Richard, l'atelier de menuiserie de Fred Hurley, devenu plus tard l'usine de portes et fenêtres Chartré au coin de la rue de l'Harricana. (Fonds SHM : Patrick Roberge)



(Fonds SHM : Patrick Roberge)